



Convocation à l'assemblée générale

ordinaire des actionnaires

mercredi 15 juin 2011, à 16 h 30, à la salle de spectacles de Saint-Imier

Ordre du jour et propositions du conseil d'administration

1. Rapport de gestion et des comptes pour l'exercice 2010 avec rapport des réviseurs.

Proposition: approbation des comptes et du rapport de gestion.

2. Emploi du bénéfice

Proposition:

Bénéfice reporté au début de l'exercice	Fr. 1'292'700
./. attribution à la provision propres actions	Fr. -27'000
Bénéfice net de l'exercice	Fr. 1'601'100
Bénéfice disponible au bilan	Fr. 2'866'800

à répartir comme suit:

Versement d'un dividende brut de Fr. 80.- par titre	Fr. 1'120'000
Bénéfice non distribué sur propres actions	Fr. -38'200
Attribution à la réserve spéciale	Fr. 10'000
Solde reporté	Fr. 1'775'000
Total	Fr. 2'866'800

Remarque: Il est prévu de renoncer au paiement du dividende sur les actions détenues par La Goule.

Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale de la présente proposition d'affectation du bénéfice, le dividende de Fr. 80.- pourra être encaissé à partir du 16 juin 2011, sur présentation du coupon N° 56, après déduction de l'impôt anticipé de 35%, soit Fr. 52.- net.

3. Décharge aux membres du conseil d'administration

Proposition: décharge à tous les membres du conseil d'administration

4. Election du conseil d'administration

Proposition du conseil d'administration:

- réélection du conseil d'administration, soit MM. Mario Annoni, La Neuveville, Roland Donzé, Les Emibois, Arturo Egli, Ennetturgi, Vincent Gigandet, Le Bémont, Beat Grossenbacher, Wabern et Jacques Zumstein, Saint-Imier
- élection d'un nouveau membre, soit M. Bernd Nordieker, de Worblaufen

5. Nomination de l'organe de révision pour une année

Proposition du conseil d'administration: Ernst & Young SA

Le rapport de gestion, les comptes pour l'exercice 2010, le rapport de l'organe de révision seront déposés au siège de la société, à Saint-Imier, à partir du 13 mai 2011, pour examen par Mesdames et Messieurs les actionnaires. Tout actionnaire peut demander un exemplaire de ces documents.

Les actionnaires peuvent retirer eux-mêmes leur carte d'entrée jusqu'au 14 juin 2011 au plus tard, contre dépôt de leurs actions (ou en présentant une attestation suffisante de dépôt auprès d'une banque) soit auprès de la société ou auprès de l'une des banques suivantes:

BEKB/BCBE à Berne
Banque Cantonale du Jura à Saignelégier

BEKB/BCBE à Saint-Imier
Credit Suisse à Saint-Imier

Les dépositaires au sens de l'art. 689 d. CO rév. sont invités à communiquer à la société suffisamment tôt, mais au plus tard le 14 juin 2011 à 16h00, le nombre des actions qu'ils représentent. Sont considérés comme représentants dépositaires, les établissements soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortunes professionnels.

Saint-Imier, le 19 avril 2011

Le conseil d'administration

Convocation